

Octobre  
2010

# BULLETIN TECHNIQUE

## Légumes Bio



CHAMBRE  
D'AGRICULTURE  
HAUTE-GARONNE



CHAMBRE  
D'AGRICULTURE  
TARN ET GARONNE



CHAMBRE  
D'AGRICULTURE  
TARN



CHAMBRE  
D'AGRICULTURE  
HAUTES-PYRENEES



CHAMBRE  
D'AGRICULTURE  
ARIEGE



MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA PÊCHE



CIVAM BIO 09

### MACHE

Attention, car la mâche se contente très souvent des reliquats azotés de la culture précédente. Evitez les excès. Dans un cadre de plantation en mottes, il sera recommandé d'utiliser un paillage plastique noir 40 trous / m<sup>2</sup>.

Quelques risques de présence d'oïdium en ce mois d'octobre facilement maîtrisables avec du soufre, de l'aération et de l'arrosage par beau temps.

### FRAISE :

Les préconisations du précédent bulletin restent valables.

#### Oïdium :

Veiller à une bonne aération des tunnels l'après midi mais ne pas oublier de les refermer en soirée. Attention aux nuits fraîches.

### RADIS:

Il est nécessaire de bien choisir les variétés adaptées à la culture sous abris pour les semis en serre. Le radis est assez rustique pour se contenter des reliquats de la culture précédente. Même si le radis ne doit pas manquer d'eau, attention aux excès.

### POMMES DE TERRE

Commandez dès maintenant vos plants afin d'avoir les variétés et calibres désirés.

### EPINARD

Choisir des variétés différentes suivant le créneau de plantation : variété à jours longs pour les plantations de début de printemps et à jours courts pour les plantations d'hiver.

Privilégiez la plantation sur plastique noir dans les tunnels. Attention aux excès d'humidité. L'épinard appréciera la plantation sur des planches surélevées pour éviter l'humidité stagnante. La consommation d'eau reste modérée jusqu'au stade 8 feuilles. Même si l'épinard revalorise bien la fumure azotée : attention aux excès !!! Ne pas forcer les densités (16 à 18 plantes/m<sup>2</sup>) afin d'obtenir une bonne aération du feuillage. Pensez à bien aérer vos abris.

### Contacts

Chambre d'Agriculture Tarn  
Gérard ASSIE  
Port. : 06. 84.63.97.08

Chambre d'Agriculture Haute-Garonne  
Laurence ESPAGNACQ  
Port. : 06.74.05.27.49

Chambre d'Agriculture Hautes-Pyrénées  
Thierry MASSIAS  
Port. : 06.07.70.61.58

Chambre d'Agriculture Ariège  
Philippe DAUSQUE  
Port. : 06.49.23.24.44

## **SALADE sous abris :**

Les préconisations du précédent bulletin restent valables.  
Profitez des reliquats azotés de la culture précédente s'il y en a, car cela suffit très souvent largement.  
Évitez les excès préjudiciables.

## **Mildiou (Brémia)**

Choisir des variétés résistantes aux races de Brémia de 1 à 27

## **Rhizoctone :**

Planter sur paillage.

## **Implantation et irrigation :**

L'implantation racinaire de la salade est déterminante sur la facilité à conduire l'irrigation durant l'hiver pour limiter les risques de mildiou et botrytis.

## **Une conduite de l'irrigation pour chaque période :**

- 1 - phase de reprise : arroser souvent avec des petites quantités,
- 2 - phase d'implantation (jusqu'au stade 18 feuilles) : pratiquer des arrosages espacés dans le temps pour obliger la plante à s'enraciner en profondeur,
- 3 - pomaison - récolte : doses moyennes, fréquences moyennes.

**Et pensez à bien aérer les serres....**

## **Point réglementation CERTIPHYTO :**

A partir de 2014, dans les domaines professionnels agricoles et non agricoles, la préconisation, la vente, l'achat et l'application de produits phytopharmaceutiques ne pourront se faire sans un certificat : le Certiphyto.

- **Un certificat pour qui ?** Tous les professionnels du secteur des produits phytopharmaceutiques sont tenus d'obtenir le Certiphyto :
  - les agriculteurs ;
  - les applicateurs prestataires de services ou non qui interviennent pour le compte de tiers ;
  - les conseillers de la distribution agricole et les conseillers indépendants de la vente ;
  - les salariés de la distribution agricole qui délivrent les produits.
- **2010 : phase expérimentale :** Cette année, les formations Certiphyto sont expérimentées dans les départements. Durant cette phase expérimentale, le Certiphyto est délivré avec une validité de 10 ans alors que les suivants seront périmés au bout de 5 ans. La formation expérimentale est assurée gratuitement (prise en charge Vivea).
- **Et les maraîchers bio ?** Pour Midi – Pyrénées, la CDA 31 élabore un module de formation adapté aux maraîchers. Une fois opérationnelle, cette formation sera proposée aux producteurs bio ou non. La CDA 65 pourra proposer une formation aux maraîchers bio ou non s'il y a suffisamment de candidats.

**Et Bienvenue à Philippe DAUSQUE**, conseiller maraîchers de la CDA 09 / CIVAM BIO 09 qui rejoint l'équipe des conseillers maraîchers CDA 65, CDA81 et CDA 31 pour écrire ce bulletin.  
A venir également, des articles de saison de **Sylvie BOCHU, CDA 82, spécialiste de la culture du melon.**